



Groupe « Politique Vie associative et société de l'engagement »

**Mercredi 13 décembre 2017
Salle Tabarly, 9h30-12h30**

Programme :

Introduction J.-B. Dujol

Propos liminaires de C. Itier

Propos liminaires de: P. Jahshan

Propositions ou réactions des invités sur les ambitions de ce groupe de travail, les thèmes manquants, les ambitions de chaque thématique

DISCOURS ET PRISES DE PAROLE

Introduction de Jean-Benoît Dujol, Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, Délégué interministériel à la jeunesse

Monsieur le Haut-Commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale,
Monsieur le Président du Mouvement associatif,
Mesdames et Messieurs, les présidents, directeurs, délégués d'associations,
Chers amis,

Je suis particulièrement heureux de vous accueillir au ministère chargé de la vie associative pour lancer une réflexion partagée sur les leviers appropriés pour faciliter, accompagner et reconnaître la vie associative et l'engagement.

1. L'ambition

Je suis particulièrement heureux de vous accueillir au ministère chargé de la vie associative pour lancer une réflexion partagée sur les leviers appropriés pour faciliter, accompagner et reconnaître la vie associative et l'engagement.

1. L'ambition

Vous le savez, quelques-uns d'entre vous étaient présents, le Premier ministre a annoncé le 9 novembre dernier les premiers piliers d'une nouvelle ambition au service de la vie associative.

Parmi les mesures annoncées :

- L'instauration d'une semaine nationale de l'engagement autour de chaque 1^{er} juillet célébrant la date anniversaire de la loi et à co-construire entre nous tous ;
- Des crédits du programme 163 consacrés au secteur associatif, en hausse dans le projet de loi de finances, pour le service civique et le compte d'engagement citoyen ;
- Des dispositifs pérennes de soutien financier : le crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires maintenu en 2018 et la réduction de cotisation patronales à compter de 2019 pouvant aller jusqu'à un « zéro à charges patronales » pour les salariés au SMIC ;
- L'abondement du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) d'une partie des crédits issus de l'ancienne réserve parlementaire (25 millions d'euros) si le vote des parlementaires le confirme. Ces crédits devraient permettre de financer du fonctionnement et des projets innovants des associations sur les territoires ;
- Le déploiement d'un accélérateur de l'innovation sociale que je laisserai Christophe Itier évoquer ;
- La mise en place du compte d'engagement citoyen par mon ministère et celui de l'emploi, pour permettre aux bénévoles, réservistes et services civiques les plus investis, de voir reconnaître leur dévouement au service de la collectivité par de nouveaux droits, des heures de formation pour leur parcours professionnel ou bénévole ;
- La création de services numériques pour simplifier la tâche des responsables associatifs par le « Compte associations » fondé sur le principe du « Dites-le nous une fois », ainsi que par le développement de plateformes numériques développées par le Secrétaire d'Etat chargé du numérique et le Haut-Commissaire à l'ESS.

Il ne s'agit là que de premières mesures.

2. La méthode

Le Gouvernement souhaite aller plus loin pour aboutir à une nouvelle stratégie co-construite avec les acteurs.

C'est tout l'objet de la commission qui nous réunit aujourd'hui.

Articulée aux deux groupes de travail du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire sur la stratégie de développement de l'ESS et sur le soutien à l'innovation sociale, notre commission aborde les enjeux propres au secteur associatif, et à la reconnaissance du bénévolat.

Le but est de parvenir à la fois :

- à des propositions de mesures qui font consensus et peuvent être arrêtées très rapidement ;
- à des propositions qui demandent une investigation prolongée sur le moyen terme.

Quel est le fonctionnement que nous vous proposons ?

- Cette commission est co-pilotée par le ministère chargé de la vie associative, le Mouvement associatif et le Haut-commissaire ;
- Nous proposons la mise en place de trois groupes de travail thématiques (selon les axes présentés dans l'invitation), qui seront composés de membres de la plénière, répartis entre ces trois groupes. Pour chacun des groupes, un rapporteur associatif va être officiellement désigné. Il reviendra à ceux-ci d'animer leur groupe de travail, l'administration assurant le secrétariat. En tant qu'invité au sein de notre commission, vous aurez tout le loisir de choisir parmi ces trois groupes de travail ;
- Un comité de pilotage associera tout au long des travaux les trois présidences et les rapporteurs de chaque groupe;
- Les propositions issues des travaux seront transmis au Haut Conseil à la Vie Associative (HCVA) pour avis, conformément à la loi de 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Ces trois groupes thématiques vous sont présentés dans le dossier sur table. Nous aurons l'occasion d'échanger plus en détail sur le contenu possible de chaque groupe dans la seconde moitié de cette réunion. Toutes ces pistes ne sont que des propositions. C'est aux groupes de décider de leurs travaux. Chacun des groupes devra distinguer les mesures susceptibles d'être présentées à court terme et celles demandant des travaux de plus longue haleine.

La parole est au Haut-Commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale, Christophe Itier.

Il faut poser la vision de la vie associative, respecter le calendrier car le gouvernement est prêt à agir, le parlement est aussi prêt à décider. Ceci n'empêche pas de poursuivre le travail sur le plus long terme.

La parole est à M. Philippe Jahshan, président du Mouvement associatif

Le mouvement associatif est heureux de la volonté affichée du gouvernement de poser les bases d'un dialogue et de construire une stratégie de la vie associative. Ce n'était pas gagné depuis le début du mois de mai malgré l'affichage d'une prise en compte de la société civile par le candidat à l'élection présidentielle.

Les associations sont des agents de confiance selon le ministre chargé de la vie associative. Elles demandent plus de confiance. Les mesures prises n'ont pas été un signe de confiance.

La charte des engagements réciproques posent un certain nombre de principes. C'est une culture du dialogue, de la relations PP et associations. D'autres éléments comme la loi ESS et la circulaire de 2015 ne sont pas appliqués. Il faut en faire un bilan.

Les associations sont à l'avant-garde de la société de l'engagement et de la transition écologique et solidaire, et portent cette économie de la résilience.

Il faut mesurer les effets des mesures sur la vie associative, les associations ne sont pas non plus une variable d'ajustement des politiques. Les associations doivent être accompagnées et avoir des financements stables

Il faut favoriser l'expérimentation et l'innovation comme faciliter le droit à l'erreur.

Il faut être en cohérence avec le calendrier du projet de loi de finances pour 2019 et du CSESS. Le monde associatif a besoin de mesures rapides. Il faut aussi dessiner la trajectoire et valider des objectifs.

**Propositions ou réactions des invités sur les ambitions de ce groupe de travail, les thèmes
manquants, les ambitions de chaque thématique**

(relevé d'expressions orales)

Jean-Claude Boual, Collectif des associations citoyennes (CAC)

La diminution des subventions, l'augmentation des marchés publics, constituent des évolutions et des difficultés pour les associations sur tout le territoire, qui sont des questions dont il faut discuter. La question du soutien des pouvoirs publics est essentielle dans le cadre de ce travail. Se pose un enjeu de soutien des financements des autorités publiques dans leur globalité, de même que **la Charte et la circulaire sont la base à partir de laquelle il faut travailler**. Cela ne peut se régler en quelques semaines.

Il faut tenir compte des millions de bénévoles et de la diversité des associations, de toutes les tailles et qui font la structure même du tissu associatif et du tissu social et citoyen, notamment quand les pouvoirs et les services publics se sont retirés. Il faut en tenir compte et ne pas oublier **ces petites et moyennes associations** qui jouent un rôle essentiel pour la société et la cohésion sociale. Elles tiennent le corps social dans les territoires.

Roger Sue, Fonda

Constat : les analyses sont quantitatives et ne sont pas qualitatives. Il y a un changement qualitatif des associations notamment en matière de formation. Il faut réfléchir à la place/positionnement des associations. **Et réfléchir à la place de la formation pour les bénévoles** alors que c'est une des premières motivations dans l'engagement : l'acquisition de compétences et leur reconnaissance par les entreprises (qui le font déjà) et les pouvoirs publics. Il faut revenir à l'éducation permanente de la loi de 1971. Les compétences sont reconnues par les entreprises. Les pouvoirs publics doivent les reconnaître.

Les associations constituent l'essentiel de l'ESS pas seulement par leur nombre mais aussi par leur statut particulier par rapport aux autres formes. La mise en perspective de la vie associative a toujours manqué. Il y a une attente du mouvement associatif pour une politique de long terme. Il ne faut pas raisonner à moyen terme. **Il y a besoin d'une politique de long terme**. Notamment la question des financements dans cette visée prospective. Les déplacements à l'œuvre ne sont jamais vraiment discutés.

Autre sujet à aborder : la précocité de l'engagement dans le parcours scolaire, en prenant exemple d'autres pays européens, alors que nous sommes rattachés au MEN. L'engagement dépend de la tradition familiale et de la précocité de l'engagement notamment à l'école, il faut des formes de reconnaissance et de validation à l'école.

Troisième enjeu : favoriser le dialogue civil par les pouvoirs publics et le valoriser alors qu'il est aujourd'hui invisible. Il y a besoin d'une formalisation de l'ambition politique qui reconnaisse la place des associations dans ce dialogue civil, liée au processus parlementaire.

Denis Masseglia, CNOSF

Le point commun des associations est l'engagement des femmes et des hommes. Leur volonté ne peut être dictée par d'autres. Le projet associatif est fondamental. La première marque est la confiance et le respect. Sur cette base, sur ce signe fort, la co-construction est possible ainsi que la reconnaissance de l'utilité sociale des associations. Nous avons besoin d'être mieux reconnu par rapport au rôle d'utilité sociale porté par les associations d'intérêt général, et d'une **définition de l'utilité sociale** qui a souvent été au cœur des discussions mais qui n'a jamais pu être définie. Reconnaître l'association dans/pour son projet d'utilité sociale (subvention et non appel à projets).

Les appels à projets ne sont pas dans le sens du projet associatif. Le projet d'utilité sociale doit primer pour libérer les énergies car les associations ont le plus gros potentiel d'énergies.

Il faut d'abord un respect de ce que les associations apportent, font. Et dans lequel les emplois aidés ne sont plus une question qui se pose parce que l'importance du soutien à apporter aux énergies rassemblées

dans les associations est évidente, et donc la nécessité d'éviter de leur mettre des contraintes mais au contraire de respecter ce qu'elles font.

Marie-Claire Martel, COFAC, CESE

Le fondement de la loi 1901 est une loi de liberté qui pose le principe de partir du bas vers le haut et pas le contraire. Le principe est de donner le pouvoir au citoyen et de libérer l'énergie citoyenne. Cela exige de respecter son temps qui n'est ni celui politicien, ni celui administratif.

La baisse des **emplois aidés** et des financements pèse lourdement. De même, **le reporting des associations** est une violence et une lourdeur. Cette obligation va s'imposer à l'ensemble des associations à compter du 31 décembre 2017. Il faut trouver un moyen de dispenser les associations, au moins celles qui sont d'intérêt général, subventionnées, de cette obligation de reporting et de déclaration.

Les associations sont dans l'ESS même si elles ne sont pas marchandes. La COFAC est très attachée à la Charte des engagements réciproques. Les associations doivent être reconnues comme des acteurs adultes et avec dignité. Les politiques culturelles sont mises en place sans aucune concertation.

Claire Bizet, Mouvement associatif Hauts de France

La politique vie associative est territoriale.

Patricia Andriot, vice-présidente RTES

Les collectivités territoriales ne doivent pas être oubliées dans ces débats. La systématisation des marchés met le monde associatif en concurrence. Il faut que les travaux aillent jusqu'au registre réglementaire et qu'on aborde les commandes et marchés.

Il ne faut pas perdre de vue la dimension européenne. Il y a un rééquilibrage entre les dimensions économiques et sociales. Il y a un enjeu de reconnaissance du fait associatif qui soit porté au niveau européen pour éviter que deux routes sociale et économique soient parallèles et ne se rencontrent pas. Le secteur associatif n'est pas juste un acteur de la remédiation mais aussi promoteur de l'innovation sociale.

Christophe Itier, Haut-Commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale

Le gouvernement ne veut pas opposer les entrepreneurs et les associations « doux rêveur ». Il faut sortir de ces visions cloisonnées. La simplification d'interlocution doit être abordée. Il faut aussi sortir des mesures dérogatoires et mesurer l'impact des mesures sur les associations. L'entreprise associative a besoin de visibilité, quel que soit son modèle économique. Il faut aussi arrêter le stop and go des mesures et des paiements (délais longs). Il faut donc créer **un environnement réglementaire facilitant l'autonomie et la création associative, le développement de leurs fonds propres. Clarifions l'appel à projets.**

La question européenne est extrêmement importante. Si la vie associative et l'ESS ne prennent pas le leadership sur ces questions, on aura loupé une opportunité alors que la France cherche et a l'occasion politique d'assumer une vision et un portage politiques par rapport aux voisins. **Les associations et la France doivent être pionnières et prendre le leadership sur la politique européenne citoyenne et sociale.**

Le HCESSIS lance **l'accélérateur d'innovation sociale**. Aujourd'hui, plusieurs solutions sont innovées sur les territoires, parfois avec des partenariats hybrides. L'accélérateur suppose aussi un travail autour d'un droit à l'expérimentation pour ensuite faciliter leur essaimage. Certains territoires bénéficient d'un écosystème favorable qui doit être dupliqué pour réintégrer les territoires en repli sur eux-mêmes (territoires ruraux ou QPV) et bénéficier aux populations exclues de ces écosystèmes.

Un point d'étape devra être fait pour vérifier la cohérence avec les travaux des commissions de l'ESS.

Charlotte Kozdra, UNAT Centre Val de Loire

Une souplesse est à apporter au **dispositif de soutien à la formation des bénévoles. Celle-ci est trop pensée sur un format de formation pour les salariés, pas assez pour les spécificités des bénévoles.** Le soutien pluriannuel est à envisager pour apporter visibilité et stabilité au profit des bénéficiaires et pas seulement des associations.

Il ne pas oublier la question de **l'investissement dans les bâtiments et les infrastructures** dans lesquels se passent nos activités, que gèrent les associations voire les collectivités territoriales.

Grégory Autier, vice-président du RNMA

Il est utile que les représentants des collectivités territoriales soient présents car les associations ne peuvent agir toujours seules.

Il faut appliquer la Charte des engagements réciproques en donnant cohérence et visibilité à la politique.

Il faut une méthode performante pour 7 semaines de travail.

Christine Tellier, UNIOPSS, CESE

Il y a une méconnaissance des liens entre les deux modèles économiques et bénévoles. Les associations productrices de lien social doivent être reconnues et cette **reconnaissance doit être visible**. Il faut une gouvernance formalisée qui défende le projet associatif, le modèle associatif à but non lucratif et la contribution bénévole, que ce soit au niveau national ou européen.

Nous pouvons regretter les appels à projets et leur aspect contre-productif sur les activités associatives qui cloisonnent les approches. Le droit européen ne reconnaît pas aujourd'hui le non lucratif comme un modèle et un acteur économique. Cela pose une vraie question de gouvernance et de politique. **Il manque la dimension européenne dans les groupes thématiques proposés.**

Jean-François Serres, Monalisa

Les associations sont des acteurs majeurs de la société inclusive qui doit être renouvelée, construite. C'est le contrat social de demain. La question est celle du fait associatif et non de la structure associative (il faut accélérer les associations parce qu'elles construisent des approches, permettent l'inclusion). On peut travailler à des modalités nouvelles mais la dynamique du faire ensemble est extrêmement novatrice. C'est par l'engagement que des choses nouvelles vont apparaître sur les territoires. Il y a des démarches sur les territoires, qui ne sont pas autocentrées et facilitent les liens entre associations et autres acteurs types les collectivités.

Daniel Frédout, président du CNAJEP

Confiance, respect, reconnaissance : ce triptyque conditionne la réciprocité et le dialogue. Cela permet de sortir des prismes sectoriels, de taille. Il faut en effet avancer à deux vitesses pour inscrire ce dialogue dans la durée et profiter des projets gouvernementaux à court terme, sans oublier la dimension européenne.

Elizabeth Pacaud, vice-présidente de France bénévolat

L'intérêt d'un engagement précoce est indispensable pour favoriser l'engagement. Un **travail est à faire avec la DGESCO**. La semaine juste avant les vacances d'été pour la semaine de l'engagement est ainsi peut-être à repenser.

Le temps long des bénévoles associatifs doit être mis en lumière à côté du temps court citoyen. Cela exige des **discours qui pensent le bénévolat sur le court terme mais aussi sur le long terme**.

Le bénévolat est aussi un facteur d'inclusion. Comment permettre à toute personne d'avoir une action bénévole quels que soient les freins personnels qui pourraient s'y opposer, grâce à un appui, un soutien collectif ?

Alain Cantarutti, FCSF

Le dialogue civil du local au national est un enjeu socle. Le GT peut-il y travailler ? **Ce n'est pas qu'une question de méthode mais prend-on ensemble le pari de re-visiter notre démocratie et des moyens de la faire vivre ?** Osons faire bouger les paradigmes. Cela donnerait une impulsion aux territoires d'investir ce champ.

Il faut aussi revoir **la propension de l'essor des marchés publics**. Les modes de contractualisation ne doivent pas empêcher le développement des projets associatifs.

Didier Minot, Collectif des associations citoyennes (CAC)

Le CITS et la réduction des charges ne permettent pas d'aider le projet associatif. Les CEA et EA étaient peut-être des subventions cachées. De multiples associations disparaissent. Il faut se poser la question des solutions de remplacement pour les très petites associations. Les collectivités ne peuvent plus assurer leur rôle et compenser.

Les études d'impact des mesures sont indispensables.

Irène Péquerul, CNAJEP

Les questions d'accompagnement, de soutien, de valorisation et de financement de la VA doivent prendre en compte **deux dimensions** :

- Ce que sont les associations (ce sont des citoyens qui se regroupent) ;
- Et ce qu'elles produisent.

Les deux dimensions doivent être prises en compte.

En complément des trois axes de travail, poser les bases ensemble de ce que devrait être un dialogue civil structuré me semble être un élément essentiel (nous avons des textes, nous avons redynamisé la Charte) mais nous avons du mal à les faire vivre les uns et les autres. **Comment peut-on expérimenter des processus de dialogue structuré ?** S'entendre sur la place de chacun dans co-construction est indispensable.

Yann Joseau, HCESSIS

Il faut travailler sur la vie de la Charte des engagements réciproques et les chartes locales, notamment avec les collectivités. L'essentiel de la politique de la VA ne se résume pas à l'accélérateur d'innovation sociale. Sur la question du calendrier, le mois de mars est un point d'étape.

Jean-Benoît DUJOL, directeur de la DJEPVA

Deux points d'organisation :

Trois thèmes ont été pré-identifiés par les co-pilotes qui pourront être amendés par des sujets évoqués ce matin. La question européenne n'apparaît pas immédiatement. Chaque rapporteur devra inclure la dimension européenne.

Chaque rapporteur associatif de groupe sera appuyé par un membre de la DJEPVA dans l'organisation du groupe. Il appartient à chaque rapporteur d'organiser les choses tel qu'il l'entend.

Outre la date de la réunion de lancement le mercredi 13 décembre 2017, de 9h30 à 12h30, sept autres dates, la dernière servant au groupe à faire un point d'étape de ses travaux, sont proposées en 2018 :

Thématique n°1	Thématique n°2	Thématique n°3	Générale
Le 16 janvier, 9h30 - 13h Salle Tabarly	Le 16 janvier, 14h - 18h Salle Tabarly	Le 18 janvier, 14h - 18h Salle NC 411	Le 27 février, 14h-18h Salle Tabarly
Le 15 février, 9h30 -16h30 Salle Tabarly	Le 13 février, 9h30 -16h30 Salle Tabarly	Le 9 février, 9h30 -16h30 Salle NC 411	

Quelques demandes des membres en matière d'organisation :

La transmission d'une trame qui précise les sujets par groupe, les dimensions temporelles de court ou long terme, et les dimensions territoriales (régional, national, européen). La transmission d'une adresse mail, des comptes rendus rapidement, du cadre pour les mesures urgentes, de l'organisation des réunions sur une journée. Il faut des contributions écrites entre les deux réunions, avec propositions concises.

Tous les présents ne sont pas forcément présents dans les groupes thématiques.

Avant la première réunion de chaque groupe, il faut échanger et identifier les aspects de chaque thème pour définir une grille plus précise des objectifs et des axes de travail.

Il faut un glossaire des termes et notions sur lesquels le GT va travailler comme l'utilité sociale.

Il faudrait que la DARES et l'ADF soient présentes. Il faut aussi être attentif à la négociation sur la réforme professionnelle, l'alternance et l'apprentissage.

Béatrice Delpech, UFC Que choisir

Le ministère de l'emploi doit être présent.

La mise aux normes d'accessibilité des lieux qui accueillent du public est un autre enjeu urgent pour les associations. Cela rejoint la question de l'investissement.

Sébastien Ardisson, CLONG, Coordination sud

Le dialogue civil apparaît peu dans la note. Le dialogue civil est un sujet transversal, c'est une ambition qui va au-delà de février - mars mais il ne sera alors pas discuté. Il doit être inclus formellement dans le groupe 1.

Alain Cantarutti,

Le dialogue civil peut être inscrit dans un groupe mais il reste plus une ambition de long terme. Les modes de contractualisation doivent être précisés dans le groupe 2.

Patriciat Andriot

La formation professionnelle avec la formation des bénévoles dans le groupe 3 mais aussi dans le groupe 2.

Marie-Claire Martel,

La question des communs, dans l'enjeu de sa protection juridique pour les citoyens, est dans le groupe 3. Il faut intégrer la meilleure connaissance de la vie associative et l'analyse de la plus-value dans le groupe 2.

Chantal Jannet, UNAF

La valorisation du bénévolat dans le groupe 3 n'est pas à négliger, ni dans sa dimension comptable (groupe 2).

Jean-Claude Boual,

Il faut également traiter des droits des associations et de la restriction des libertés associatives même si c'est plutôt une mesure de long terme. Groupe 3.

Alain Frédoux

Sur les marchés juridiques, on n'avancera pas en deux séances. Il faut travailler sur une autre représentation que celle où les associations sont vues comme un coût, pas sur l'appareil réglementaire.

Irène Péquerul

La question européenne serait transversale et les trois chantiers doivent aussi adopter un regard national et territorial, soit un triple regard.

Constituent aussi deux éléments déterminants à poser mais peut-être sur long terme : ce qui procède d'une meilleure connaissance de la vie associative et de l'évaluation de ce secteur. Groupe 2.

P Jahshan demande aux associations de travailler ensemble avant de revenir vers l'administration. Il faut éclairer les incompréhensions et définir les mots utilisés. LMA fera le tri entre les préoccupations concertées, harmonisées avant de revenir vers les pouvoirs publics, en distinguant ce qu'on peut mettre dans les groupes et ce qui sera porté ailleurs ou sur le long terme.

Il faut des sujets par axes dans un tableau précisant le court terme et le long terme.

Brieuc Guinard, président du MRJC

Il faut prendre le temps de poser les questions pour forcer le gouvernement à prendre plus de temps pour arrêter sa stratégie.

Didier Minot,

Les organisations syndicales des associations devraient être invitées car la politique de l'emploi associatif est primordiale.

Claire Thoury, Animafac

Le financement privé et des mesures incitatives vis-à-vis du secteur privé lucratif doit rentrer dans le groupe 2.

Cédric Mazières, La Ligue de l'Enseignement

Le CNFPT doit être présent.

Morgane Dor, Uniopss

Flou sur conceptions utilité sociale (lié à enjeux juridiques et fiscaux précis mais peut aussi prendre acception plus large), intérêt général.

L'ADF doit absolument être présente.

Robert Baron, Uniformation

La formation professionnelle peut relever du groupe 2 (en tant qu'impact financier pour les associations employeuses) et 3. Traité dans les deux groupes. Il serait souhaitable d'avoir l'appui de la Dares.

Etre très attentif sur la formation pro, avec risque d'alourdissement des cotisations sociales sur la formation. Importance de la présence de la Dgefp. Il faut à tout le moins que le groupe soit informé même si cela ne peut être traité dans ce groupe.

Conclusion du LMA : Il y a beaucoup d'attentes. Il faut les bonnes personnes dans ces espaces de dialogue qui ne doivent pas être circonscrits.

Les rapporteurs vont être rapidement désignés pour revenir vers les participants.